

LE JOUR, 1951
5 Octobre 1951

L'IMMIGRATION EN ISRAËL

Que faut-il adjurer, qui faut-il éclairer davantage sur les dangers de l'immigration massive en Israël ? Une immigration de cet ordre de grandeur est, dans les conditions où elle se produit, un défi à la nature et à la raison.

La politique de surpeuplement d'Israël, si l'on tient compte de l'étendue des possibilités du territoire, est, dans son principe, la plus agressive, la plus redoutable du monde. Tandis que l'immigration qui a déjà doublé la population juive est en voie de la tripler à la cadence de trois cent mille immigrants par an, la ration de viande en Israël est de deux cents grammes par mois et la vie courante atteint des prix inabordables.

Israël, en multipliant comme il fait le nombre de ses habitants sans se demander s'il peut les faire vivre en paix, cherche à forcer le destin. En visant à récupérer l'espace qu'occupaient les Douze Tribus, il y a trente siècles, ce n'est pas la paix, c'est la violence qu'Israël cherche, la violence qui se confond avec la guerre.

Tenter maintenant de régler le problème des réfugiées, comme la justice et l'humanité le commandent et l'imposent, est nécessaire évidemment mais n'atténue en rien l'autre péril. Des deux problèmes le plus inquiétant, malgré l'état lamentable des réfugiées, malgré le scandale de leur situation et de leur détresse, c'est encore le problème de l'immigration parce qu'il porte le drame permanent et le malheur dans ses flancs.

Comment pourrait-on faire une paix raisonnable avec Israël, avec, sur la tête cette épée de Damoclès ?

Dans la proclamation d'indépendance de l'Etat d'Israël du 14 Mai 1948 qui porte la signature de M. D. Ben Gurion au commencement et celle de M/ Moshe Shertok à la fin, on lit que « l'Etat d'Israël sera ouvert à l'immigration de Juifs de tous les pays de la dispersion ». On lit encore que « l'appel des signataires « va au peuple Juif dans le monde entier, l'invitant à se ranger à leur côté dans la tâche de l'immigration ».

Il n'y a pas un autre pays qui recrute sa population de cette manière, en donnant à des inconnus, d'où qu'ils viennent, pourvu seulement qu'ils soient Juifs, le droit de cité. Jamais n'ont connu cela le Christianisme ni l'Islam, ni autre religion. Cela ne s'est vu nulle part au monde.

Le racisme et le confessionnalisme aigu de l'Etat juif éclatent dans ces dispositions sans équivalent, où la religion détermine la nationalité.

Qu'on nous dise après cela si les voisins d'un Etat dont tels sont le but et la loi peuvent se prêter à des offres de « paix » sans folie ! Et si la Commission de conciliation peut de bonne foi, persister à proposer la conciliation, les choses étant ce qu'elles sont !

Quelles garanties apporte-t-on aux voisins d'Israël ? Quelles limites met-on aux ambitions et aux passions d'Israël ?

Et les Nations-Unies qui n'arrivent même pas à sauver Jérusalem, que font-elles de la plus élémentaire prudence ?